

# CONSEIL MUNICIPAL

---

## SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2011

*L'an deux mil onze le premier avril, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 25 mars, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Paul BERTHOULOUX, maire.*

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23*

**PRÉSENTS :** MM BERTHOULOUX J. P. - SEGALEN F. - COTTON M. - MM. THOMAS G. - CAM G. - BOUCHER R. - GUEVEL F - LABOUS S. - TREGUER J. L. - BERGOT S. - Mme MITH M.F. - M. FALCHUN P. - Mme DOREMUS R. - QUEMENEUR J. - M. AVELINE M. - Mme GUILLOPE M. - MM. PASQUET M. - JESTIN C.

*M. GOURIOU est arrivé au moment de l'évocation des subventions pour l'espace photo-cinéma.*

*Mme LE ROY est arrivée au moment de l'évocation du fonctionnement de la halte-garderie.*

**ABSENTS :** Mmes LE ROY M. - COAT O. - TREGUIER N. - FALCHUN G. - GOURIOU B.  
M. FALCHUN G. a donné procuration à M. TREGUER J. L.  
Mme TREGUIER N. a donné procuration à Mme GUILLOPE M.

*Monsieur Matthias AVELINE a été élu secrétaire.*

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 21 FEVRIER**

---

M. Robert BOUCHER fait observer qu'il n'est pas fait mention dans le compte-rendu de l'accord du Conseil Municipal pour passer une convention avec l'Office Culturel et Sportif pour l'organisation d'animations sur la Commune.

Le Conseil Municipal confirme son accord pour la signature de cette convention qui précise les modalités d'intervention de l'office.

Après cette mise au point, le compte-rendu de la réunion du 21 février est adopté à l'unanimité.

### **SUBVENTIONS**

---

#### **1 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes :

Gars de Saint Yves Foot-Ball	1610,00
Gars de Saint Yves Tennis de Table	330,50
BOURG-BLANC Hand-Ball	2 089,50
Club de Tennis	591,50
Courir à BOURG-BLANC	269,50
Patin-Club	2 096,50

Dojo des Abers	896,50
Club Cycliste	1 424,00
Les Dragons du Bout du Monde	489,00
Les Marcheurs de BOURG-BLANC	649,00
Familles Rurales (Gymnastique féminine)	331,00
Animations Abers Activités	379,50
Foyer Laïc	3 824,39
A galon vad	377,50
Strollad Bro Leon	99,00
Société de chasse	319,00
Association les Fêlés de l'Orthographe	478,50
Brezhoneg Bemdez	104,50
Club des Lacs	582,59
Officiers Mariniers en retraite	138,50
Association Saint Joseph	224,33
Association des Amis de Saint Urfold	437,35
Comité de Jumelage	491,35
Association des commerçants Blanc-Bourgeois	228,92
Secours Populaire	250,00
Secours Catholique	250,00
Croix Rouge	250,00
Entraide pour la Vie	95,00
Veuves Civiles du Finistère	95,00
ADAPEI	95,00
Les Restaurants du cœur	95,00
Les chiens guides d'aveugles du Finistère	95,00
Association Peuples Solidaires de Lesneven	55,00
Vie Libre BREST	55,00
Alcool Assistance-Croix d'Or	55,00
Accidentés du Travail et Handicapés	55,00
Association des paralysés de France	55,00
Comité du Finistère de la Ligue contre le Cancer	55,00
Association France Alzheimer	55,00
Association Handisport Brest	55,00
Association Céline et Stéphane	55,00
ASP du Léon	95,00
Association Peuples Solidaires de Lesneven	55,00
Arz er Chapeliou Bro Leon	1 000,00
Eau et Rivières de Bretagne	55,00
Bagad des Abers PLABENNEC	69,50
Union Amicale des Maires du Finistère	962,89
Société du Léon pour la Protection des Animaux	55,00
Prévention Routière	55,00
Association de protection civile de BREST	55,00
Association Les Livres de nos Moulins PLOUGUIN (tapis de lecture)	300,00
<b>TOTAL</b>	<b>22 829,82</b>
C.C.A.S.	10 000,00

Les subventions sont votées à l'unanimité à l'exception de :

- celles calculées au prorata des effectifs.

M. Stéphane BERGOT s'abstient car il regrette que la possibilité d'une répartition différente entre jeunes et adultes discutée en commission le 2 février (4 € et 21.50 €) ne soit plus évoquée.

- celle accordée à Eau et Rivières de Bretagne votée par 15 voix pour et 5 contre (Jean-Luc TREGUER, Gilles FALC'HUN, Marie-Françoise MITH, Pascal FALC'HUN et Stéphane BERGOT).

## **OBSERVATIONS**

*Evolution des subventions.* D'une manière générale les subventions aux associations sportives et culturelles sont calculées en fonction du nombre des adhérents sur la base de 5,50 € par adulte et 19,50 € par jeune (en 2010 : 6,85 € et 14,74 €).

*G.S.Y. Foot-ball.* La subvention (2 236,00 €) est réduite de 626 € représentant le coût H.T. du matériel de fixation des buts mobiles payé par la Commune.

*Foyer Laïc.* - Musique : 2 466 € (partie fixe 1 500 + 966 € en fonction du nombre d'adhérents). - Danse : 420,50 €. - Danse latine : 225,50 €. - Arts plastiques : 142 €. - Dessin / Peinture : 66 € - Photo : 88 €. - Théâtre : 506 €. - Step / Stretching : 132 €. - Chorale : 264 €. - Fitness : 268 €. - Equilibre : 88 €. - Voile : 33 €. TOTAL : 4 699,00 €.

*A déduire : 874,61 € représentant le prix H.T. de matériel photo payé par la Commune en 2010.*

*Animations Abers Activités.* - Art floral : 275,00 €. - Bricolage : 104,50 € TOTAL : 379,50 €

*A Galon Vad.* La subvention s'élève à 377,50 € (151,50 € pour la danse bretonne, 160 € pour le yoga et 66 € pour l'accordéon diatonique).

*U.N.C.* La subvention aurait dû être de 138,50 €. Elle est retenue à titre de participation à l'achat d'un drapeau.

*Le Bagad des Abers.* Le Bagad des Abers est subventionné sur les mêmes bases que les associations de BOURG-BLANC en fonction des effectifs.

*Familles Rurales.* La subvention d'un montant de 231 € est majorée de 100 € pour tenir compte de la participation de la halte-garderie communale pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année.

## **2 – SUBVENTIONS POUR ANIMATIONS.**

Pour favoriser l'animation de la Commune la commission de la vie associative a proposé de prévoir au budget de la Commune un crédit annuel de 1 000 € qui permettrait d'allouer à certaines associations un forfait de 150 € pour l'organisation de manifestations d'envergure non payantes pour le public. Les critères d'attribution seront à préciser mais aucune association ne pourra bénéficier de plus d'un forfait par an. Les demandes seront à faire en fin d'année et feront l'objet d'une délibération spécifique.

M. Robert BOUCHER propose de porter la somme globale maximum à 1 500 € et le forfait par association à 200 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition par 15 voix pour et 5 abstentions : Mme Marie-Françoise MITH, MM. Jean-Luc TREGUER, Gilles FALC'HUN, Pascal FALC'HUN et Stéphane BERGOT regrettent que la proposition de la commission de la vie associative soit modifiée.

## **3 – SUBVENTION POUR L'ESPACE PHOTO CINEMA**

M. le Maire rappelle que 5 musées locaux, dont le musée de la photo de Bourg-Blanc, se sont regroupés en réseau animé par l'Agence de Développement du Pays des Abers - Côtes des Légendes.

L'agence a établi le budget prévisionnel de fonctionnement de ce réseau à 5 000 € pour 2011 et sollicite une participation financière de 500 € par musée concerné. L'association Les Amis du Folgoët est chargée dans un 1<sup>er</sup> temps d'assurer la gestion financière du réseau.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 abstention, décide d'accorder à l'association Les Amis du Folgoët une subvention de 500 € destinée au financement du réseau des musées locaux.

A la demande de M. Robert BOUCHER qui s'est abstenu, il émet le vœu qu'à l'avenir les subventions soient calculées au prorata de la population.

## **AFFAIRES SCOLAIRES / ENFANCE**

---

### **↳ FONCTIONNEMENT DE LA HALTE - GARDERIE**

Les horaires d'ouverture de la halte-garderie ont été étendus à titre expérimental en 2010 et une personne a été embauchée dans le cadre d'un emploi aidé sur une base de 28 heures par semaine.

Lors de sa réunion du 10 décembre 2010, le Conseil Municipal a souhaité se donner un délai de réflexion avant de se prononcer sur le maintien des nouveaux horaires ou le retour à la situation antérieure.

M. Gilbert THOMAS, adjoint aux affaires scolaires et à l'enfance, précise le coût de fonctionnement du service et rappelle que les nouveaux horaires ont entraîné un financement spécifique de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du contrat enfance – jeunesse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par un vote à main levée (16 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions) :

- de maintenir les nouveaux horaires d'ouverture de la halte-garderie (4 jours par semaine)
- de créer un emploi d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour une durée de travail hebdomadaire de 28 heures.

#### ↳ PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES EXTERIEURES

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 6 abstentions, décide de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école DIWAN de Plabennec en remboursant à la commune de Plabennec le forfait qu'elle verse à cette école pour les enfants originaires de Bourg-Blanc qui y sont scolarisés.

Cette participation prendra effet à compter de l'année scolaire 2009 – 2010.

Par ailleurs une famille de BOURG-BLANC demande que la Commune autorise l'inscription de son enfant en section bilingue à l'école primaire de Gouesnou, ce qui entraînera une participation aux frais de fonctionnement de cette école de 695 €.

Après avoir entendu les arguments de la famille présente dans la salle, le Conseil Municipal sursoit à statuer dans l'attente d'une demande émanant de la Commune de Gouesnou.

Mme Muriel GUILLOPE précise qu'elle s'est abstenue pour le vote de la participation à l'école Diwan car elle considère qu'il convient de participer de la même manière au fonctionnement des classes bilingues.

## **ZONE D'ACTIVITES DE LA RUE DE BREST**

---

#### ↳ APPROBATION DES MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises a été organisée selon la procédure adaptée pour l'aménagement de la zone d'activités de la rue de Brest.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse du maître-d'œuvre, le cabinet QUEAU-L'HENAFF de Saint-Renan, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir pour les lots voirie, eau assainissement et réseaux souples les entreprises EIFFAGE, KERLEROUX et G.T.I.E dont les offres ont été jugées les plus avantageuses économiquement.

Les offres reçues pour le lot n°4, espaces verts – finitions, doivent faire l'objet d'une étude approfondie avant attribution.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide de passer les marchés suivants pour l'aménagement de la zone d'activités de la rue de Brest :
  - Lot n°1 - terrassements voirie Entreprise EIFFAGE YFFINIAC 159 827, 75 € H.T.
  - Lot n°2 - réseaux d'eau et d'assainissement Entreprise KERLEROUX MILIZAC 117 443,65 € H.T.
  - Lot n°3 - réseaux souples Entreprise GTIE BREST 15 048 € H.T.
- autorise le Maire à signer les marchés à intervenir.

#### ↳ PRIX DE VENTE DES LOTS

Le bilan global de l'opération d'une partie des travaux à une tranche ultérieure, fait apparaître un prix moyen d'équilibre de 32,68 € du m<sup>2</sup>.

Une rencontre est prévue dans les prochains jours avec le président de la CCPA pour examiner à quelles conditions la communauté de communes pourrait intervenir dans ce projet.

## **URBANISME**

---

#### ↳ PLAN LOCAL D'URBANISME

Le groupe de travail a réfléchi à un nouveau PADD qui sera soumis au Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion. Une réunion publique de présentation du zonage aura lieu le 24 avril.

#### ↳ PLACE CHAPALAIN

Le bureau d'études A & T OUEST a élaboré un projet d'aménagement de la place. Compte-tenu des estimations, ce projet doit encore être amendé.

## **COMPTES ADMINISTRATIFS / COMPTES DE GESTION**

Les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2010 sont adoptés à l'unanimité (21 voix pour les comptes administratifs, 22 voix pour les compte de gestion) pour la Commune et les services annexes (lotissement de Kermaria, lotissement artisanal de la rue de Brest, lotissement de la route de Plouvien, service assainissement, service des eaux).

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

#### **↳ SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Pour mémoire – Prévisions budgétaires</b>	
Total budget	197 173,00
Virement à la section d'investissement	13 243,00
<b>Résultat de l'exercice : excédent</b>	59 642,80
<b>Affectation du résultat :</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement	13 243,00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	46 399,80

#### **↳ SERVICE DES EAUX**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Pour mémoire – Prévisions budgétaires</b>	
Total budget	326 147,00
Virement à la section d'investissement	13 400,00
<b>Résultat de l'exercice : excédent</b>	106 350,59
<b>Affectation du résultat :</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement	13 400,00
- Affectation complémentaire en réserve	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	92 950,59

#### **↳ BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 ce jour, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>Pour mémoire – Prévisions budgétaires</b>	
Total budget	2 298 344,21
Virement à la section d'investissement	502 466,00
<b>Résultat de l'exercice : excédent</b>	591 774,85
<b>Affectation du résultat :</b>	
- Exécution du virement à la section d'investissement	502 466,00
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	89 308,85

### **BUDGETS PRIMITIFS 2011**

Les budgets annexes sont adoptés à l'unanimité. Le budget général est adopté par 17 voix pour et 5 abstentions (M. F. MITH, J.L. TREGUER, G. FALC'HUN, S. BERGOT, P. FALC'HUN).

- Lotissement communal de Kermaria
  - Section de fonctionnement : 507 937,13
  - Section d'investissement : 305 937,13
- Lotissement artisanal de la rue de Brest
  - Section de fonctionnement : 705 000,00
  - Section d'investissement : 560 631,90
- Service de l'assainissement
  - Section d'exploitation : 186 642,00

Section d'investissement	:	311 883,00
• Service des eaux		
Section d'exploitation	:	312 908,00
Section d'investissement	:	101 691,00
• Budget général		
Section de fonctionnement	:	2 235 784,00
Section d'investissement	:	2 271 604,00

## **FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2011 les taux qui ont été appliqués en 2010 à savoir :

Taxe d'habitation	:	15,13 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	19,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	42,03 %

Ces taux correspondent à un produit fiscal attendu de 912 890 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **↳ DENOMINATION DE RUES**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de dénommer comme suit les rues du lotissement « allée de la Fontaine » :

- Voie principale : rue de la Fontaine
- 1<sup>ère</sup> voie secondaire : rue Paul Tréguer prolongée (n°2 1 et 44)
- 2<sup>ème</sup> voie secondaire : rue Paul Goasglas prolongée (n° 17 à 25 et 22 à 32).

### **↳ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de porter de 15 à 16 € par famille et par an le prix de la carte d'adhérent à la bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

## **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

1 – Marché à procédure adaptée d'ingénierie d'un montant de 54 180 € H.T. (taux de 8,6 %) passé le 16 février 2011 avec le cabinet Triangle Architecture de BREST pour la construction d'un A.L.S.H..

2 – 2 emprunts de 100 000 € pour financer des travaux d'assainissement contractés auprès du Crédit Agricole sur une durée de 15 ans au taux variable EURIBOR 3 mois moyenné majoré :

- d'une marge de 0,60 % pour le 1<sup>er</sup> emprunt,
- d'une marge de 0,80 % pour le 2<sup>ème</sup> emprunt.

3 – Marché à procédure adaptée d'un montant de 25 417,55 € H.T. passé le 1<sup>er</sup> mars 2011 avec la société VITALKO de Saint-Renan pour l'achat de jeux pour le lac.

*Avant de clore la séance, Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre qui lui a été remise en tout début de réunion concernant le transport scolaire. Ce sujet sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal.*